

Une famille de cadraturiers aux Charbonnières

Précisons tout d'abord qu'à l'époque on écrivait toujours cadraturier, et non pas cadraturier.

Nous faisons référence en un premier temps à l'une de nos listes les plus importantes de professionnels de la commune du Lieu¹. Dans celle-ci nous découvrons dans le domaine de la petite industrie, abstraction faite des forgerons et autres maréchaux, les lapidaires. Le premier que l'on y rencontre est David Moysse Rochat lapidaire, en 1760, l'année même où l'on établit la maîtrise des lapidaires.

D'autres lapidaires, David Samuel Rochat, Samuel Rochat, David Nicole, Pierre Jaques Rochat des Crettets, aussi cabaretier des Charbonnières, sont signalés en 1764.

Que l'on accorde le terme de lapidaire à tous ces hommes ne signifie naturellement pas qu'ils ont commencé le métier à ce moment-là. Car il faut comprendre qu'avant qu'on ne leur accole régulièrement voir systématiquement dans tout listage le nom de leur profession, il a fallu de nombreuses années. Ainsi ces gens-là travaillent déjà dans la branche depuis dix ou vingt ans.

C'est toutefois dès ces années soixante qu'ils sont fréquemment cités, et cela jusqu'à la fin du siècle voire au-delà.

En cette même année 1764 on découvre que c'est David Guignard du Charoux qui a réparé l'horloge de l'église du Lieu. Cela ne veut pas dire qu'il soit horloger ou horlogeur, mais que simplement il provient d'une famille de petits métallurgistes, habiles mécaniciens, dont les ancêtres auraient pu construire l'horloge publique de la dite église.

Quatre hommes liés à l'horlogerie et que l'on désigne tel, n'apparaissent dans ce même listage qu'en 1779. Il s'agit d'Abraham Lugin horloger, de Pierre Moysse Reymond horloger, de Jean-Pierre Nicole horloger et enfin de Moysse Rochat « cadraturier ».

Lugin et Nicole sont du Séchey, Moysse Reymond sans doute du Lieu, et Moysse Rochat des Charbonnières.

On le constate, l'industrie horlogère est déjà bien présente dans la commune du Lieu. Elle ne fera que se renforcer au fil des âges, et surtout au Séchey, où il y aura bientôt une pépinière invraisemblable d'horlogers, phénomène industriel qui reste à fixer dans le marbre, époque d'or pour ce hameau qui n'a jamais été évoquée par personne. C'est alors que le village tout en s'adonnant à cette nouvelle profession, construira atelier sur atelier. Seul problème, on ne saura jamais ce que ces horlogers-là, qui prenaient des apprentis en masse, produisaient comme marchandises. Sans doute construisaient-ils seulement certaines parties du mouvement et non la montre complète. Dans tous les cas aucune de leur production ne s'est jamais retrouvée nulle part. D'autant plus si

¹ Rémy Rochat, Supplément no 3 à l'histoire de la communauté du Lieu : professions de la commune du Lieu d'après les registres de procès-baux Conseil, série A, pp. 15 à 24.

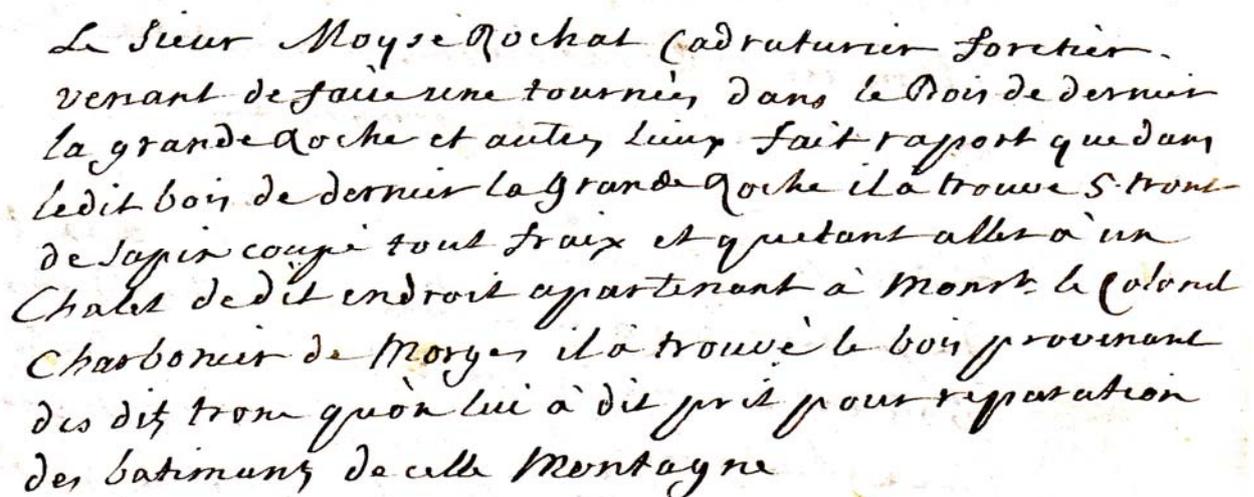
l'on travailla pour Genève, et cela sans doute par l'intermédiaire d'un marchand horloger qui pourrait bien être ce Jean Pierre Nicole que l'on qualifie justement de marchand en 1784.

Pour découvrir la liste complète de ces horlogers, on n'aura qu'à dépouiller cette publication, travail que nous vous proposerons dans un autre chapitre.

Pour l'heure retournons aux Charbonnières où l'horlogerie moins que dans les deux autres hameaux principaux de la commune ne s'est développée, sans pour autant être négligeable. Or donc voici déjà, que nos listes ne révèlent pas, Jean-Emmanuel Rochat, marchand, qui avait obtenu sa maîtrise le 17 avril 1773 tout en ayant fait une grande partie de son apprentissage hors de la Vallée, à Fleurier sans doute pour l'essentiel. Un précédent chapitre s'est occupé de ce personnage fugitif.

Moïse Rochat cadreur (1756-1840) ne le sera pas, mais se verra au contraire doté d'une carrière professionnelle d'une longueur inusitée. Essayons de le suivre quelque peu grâce à d'autres listages du même document cité plus haut.

Mais auparavant découvrons qu'il fut aussi forestier :



Le Sieur Moïse Rochat cadreur forestier, venant de faire une tournée dans le Bois de dernier la grande Roche et autres lieux fait rapport que dans ledit bois de dernier la grande Roche il a trouvé 5 troncs de sapin coupés tout frais et qu'étant allé à un chalet de dit endroit appartenant à Monsieur le Colonel Charbonnier de Morges, il a trouvé le bois provenant des dits troncs qu'on lui a dit pris pour réparation des bâtiments de cette montagne.

Transcription :

Le Sieur Moïse Rochat cadreur forestier venant de faire une tournée dans le Bois de dernier la Grande Roche et autres lieux, fait rapport que dans le dit bois de Dernier la Grande Roche il a trouvé 5 troncs de sapin coupés tout frais et qu'étant allé à un chalet de dit endroit appartenant à Monsieur le Colonel Charbonnier de Morges, il a trouvé le bois provenant des dits troncs qu'on lui a dit pris pour réparation des bâtiments de cette montagne².

² ACL, A7, p. 125, du 20 août 1785.

Autres petits faits de la vie de Moyse Rochat :

Accordé au Sr. Moyse Rochat Cadeturier
deux Plantes de bois noir en payant

3

Ensuite d'une vision et rapport fait à Lotone
passé par le Sr. Moyse Rochat forstier Contre
les freres Rochat possesseur des Serries d'avoir fait
des Esvertages sur les d. Serries et Brulés contre
les Arrêts et droit de bocherage ledit Sr. Rochat
qui est Gouverneur presentement ayant avoué
un des Rochat propriétaire qui est Tobie au
nom de ses indivis à paroitre icy ~~au~~ Conseil
aujourd'hui pour rendre raison de leur proced.
ce qui refusat en vomissant des Projets contre
led. Gouverneur et Colonie et impertinence
contre le Conseil, ou il ne daigné paroitre
Il a été ordonné au Sr. Gouverneur de se
procurer une Tan du domage par voye
Juridique

4

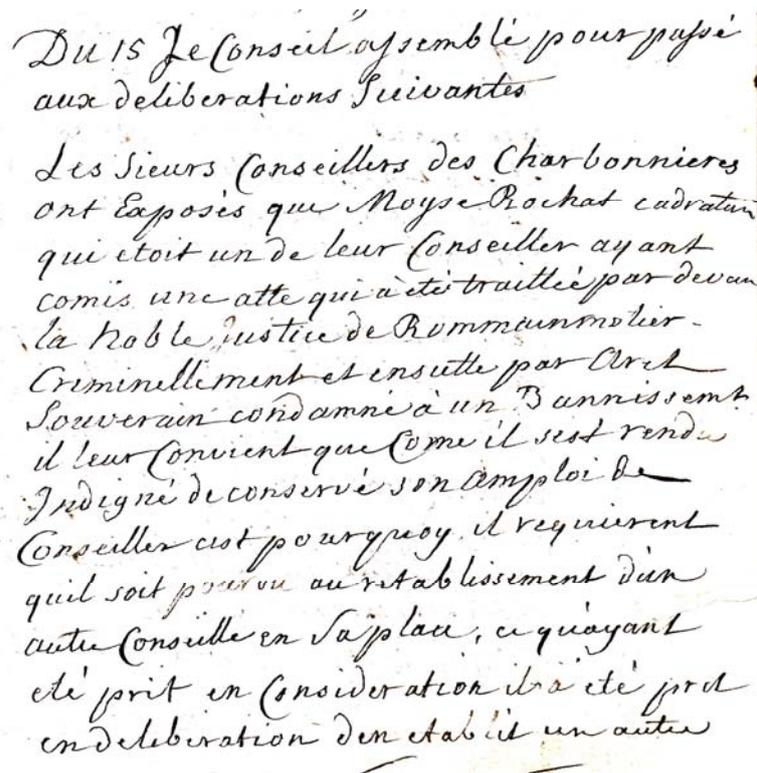
³ N7, du 18 septembre 1785.

⁴ A7, du 10 juin 1786.

Le 26 janvier 1788, selon les comptes de la commune, Moïse Rochat cadastrurier achète un fromage à celle-ci, d'un poids de 49 livres à 15 crutz la livre et 15 crutz par-dessus avec les vins, pour un prix total de 48/3/.⁵

C'est la deuxième fois qu'on surprend notre homme à ce type d'achat, fromage, il nous semble, qu'il aurait pu acheter à ses voisins et même parents, amodiateurs sur le Bonhomme.

Mais voilà de l'infiniment plus grave qui pourrait mériter une analyse serrée en recourant aux registres de justice des ACV.



Du 15 Le Conseil assemble pour passer
aux deliberations suivantes

Les Sieurs Conseillers des Charbonnières
ont exposé que Moïse Rochat cadastrurier
qui étoit un de leur Conseiller ayant
commis une atte qui a été traitée par devant
la Noble Justice de Romainmôtier -
Criminellement et ensuite par Arrêt
Souverain condamné à un Bannissement
il leur convient que comme il s'est rendu
Indigne de conserver son emploi de
Conseiller c'est pourquoy il requièrent
qu'il soit pourvu au rétablissement d'un
autre Conseiller en sa place, ce qu'ayant
été pris en considération il a été pris
en deliberation d'en établir un autre

Transcription :

Du 15, le Conseil assemblée pour passer aux délibérations suivantes.

Les Sieurs Conseillers des Charbonnières ont exposé que Moïse Rochat cadastrurier qui était un de leur Conseiller ayant commis une atte (un acte) qui a été traitée par devant la Noble Justice de Romainmôtier criminellement et ensuite par arrêt souverain condamné à un bannissement, il leur convient que comme il s'est rendu indigne de conserver son emploi de Conseiller, c'est pourquoi ils requièrent qu'il soit pourvu au rétablissement d'un autre conseiller en sa place. Ce qu'ayant été pris en considération, il a été pris en délibération d'en établir un autre⁶.

⁵ ACL, N7 p. 282.

⁶ ACL, registre A7, du 15 août 1789.

Moyse Rochat avait-il là commis un faux dans l'exercice de ses fonctions, s'agit-il d'un acte de mœurs ? Nous ne le saurons sans doute jamais.

Bannissement ne nous semble pas signifier que l'on va le chasser du pays, mais qu'il se verra éloigné de toute fonction publique.

Nous avons découvert Moyse Rochat dans le recensement de la population du village des Charbonnières d'août 1787⁷ :

Le Sr. Moyse Rochat cadration 1/1/1.

Ce qui signifie qu'il est chef de famille, avec l'épouse et un fils. Aucune fille encore.

Il réapparaît dans le recensement de 1792⁸ :

Moye Rochat cadraturier 2/3/5.

Nous avons donc là le père, un fils, l'épouse et deux filles. Selon ce qui suivra, la famille de Moyse Rochat devrait être encore dotée d'une troisième fille et d'un deuxième fils.

Notre cadraturier apparaît dans le « Rolle des citoyens de la commune du Lieu assujettis à l'impôt des patentes pour 1802 en vertu de l'arrêté »⁹ : *Rochat Moyse horloger*. Notons cependant que pour corser le tout, il y a un autre Moyse Rochat horloger signalé comme indigent, et un troisième Moyse Rochat horloger dont le commerce est dit rompu, c'est-à-dire que l'homme a tout simplement posé les plaques. Il faut comprendre que nous sommes alors dans une période difficile où les frasques de Napoléon ont entravé les échanges commerciaux européens et que le travail manque singulièrement à nos professionnels. Estimons quand même que là notre cadraturier a pu poursuivre ses activités, ou que tout au moins il n'attende que la fin du marasme pour reprendre ses limes et burins.

On retrouve notre homme dans l'« Etat nominatif des propriétaires et usufruitiers d'immeubles dans la commune du Lieu, Cercle du Pont, aux termes de l'article 23 de la constitution & indication de l'impôt qu'ils doivent à raison de ces immeubles d'après la loi du 16 mai 1814 »¹⁰. Son nom et sa profession figurent curieusement coincée entre des ressortissants du Lieu. On lit : *Rochat Moyse, Les Char. Horloger-cadraturier*. L'homme paie un impôt de 3/8/, ce qui le mettait à l'époque dans les imposables relativement modestes. Il ne fait donc pas fortune avec son métier, d'autant plus qu'il n'est qu'artisan et qu'il ne trafique pas le travail des autres en étant marchand.

⁷ ACL, IA2.

⁸ Supplément, p. 69 (AHC).

⁹ ACL, QC3.

¹⁰ ACL, QC4.

Dans le barème des impositions en 1815¹¹, Moïse Rochat figure dans la troisième classe d'industrie imposée sous le titre de cadastrurier. Il paie 3 fl. d'impôt, ce qui le laisse encore dans la classe modeste des professionnels. Mais étant tout de même signalé comme exerçant une profession, on peut comprendre qu'il n'est pas dans la misère et soit incapable de payer un impôt.

Le voici dans « Répartition faite par la Municipalité de la commune du Lieu le 29^e juin 1816 de la somme à payer par chaque classe entre les personnes assujetties pour l'année 1816 à la taxe sur le commerce et l'industrie dans la Commune du Lieu et exerçant les professions de cette classe, d'après le tableau dressés et arrêté à ce sujet »¹². Moïse Rochat horloger y est cité dans la classe 4 pour le village des Charbonnières. Il reste à son statut de professionnel modeste – paiement de 9 batz - tout en restant au niveau de la plupart de ses confrères horlogers du village qui sont : Elie fils de feu le régent Rochat horloger – David Humbert horloger – Jaques Rochat & Frères horlogers – Moïse Rochat de l'Epine horloger.

Signalons que les plus gros contributeurs de la commune du Lieu figurant dans cette liste sont Louis Rochat et fils des Charbonnières marchands de fromages en gros. Ceux-ci paient 48 francs, ce qui rend ridicules les sommes payées par nos horlogers. Ces marchands de fromage sont du Haut-des-Prés et votre serviteur en est le descendant direct ! Le deuxième plus gros contributeur étant alors Ferdinand Bonard, greffier du Tribunal du District, Le Lieu, qui payait 32 francs ou florins.

Dernière grande liste. « Etat nominatif des propriétaires et usufruitiers dans la Commune du Lieu, Cercle du Pont, aux termes de l'article 23 de la constitution & indication de l'impôt qu'ils doivent payer à raison de ces immeubles. (Noté en fin de liste) : La Commission de la Municipalité de la Commune du Lieu assemblée, après examen du présent tableau, elle a fixé le minimum des trois quarts imposés, à la finance de huit batz, cinq rapses & quart, ainsi fait et passé au Lieu le dit jour 6^e novembre 1827. Rd Rochat, municipal, Louis Rochat municipal, L. Bonnard secrétaire »¹³.

Au no 193 de cette liste figure Rochat Moïse, Charbonnières, cadastrurier. Il paie 4/9/0, ce qui semble cette fois-ci le mettre dans une classe plus aisée qu'autrefois, alors que nous avons nombre d'autres professionnels, charrons, tisserands, maçons, fruitiers, ne payant que de 0/5/. à 0/9/. Francs ou florins.

La profession jouit donc d'un certain prestige.

Mais c'est aussi la dernière trace de notre Moïse Rochat dans des listages qui, désormais, seront totalement absents des archives de cette commune. Alors comment faire pour suivre encore notre homme ?

Il convient tout d'abord de savoir où il logeait.

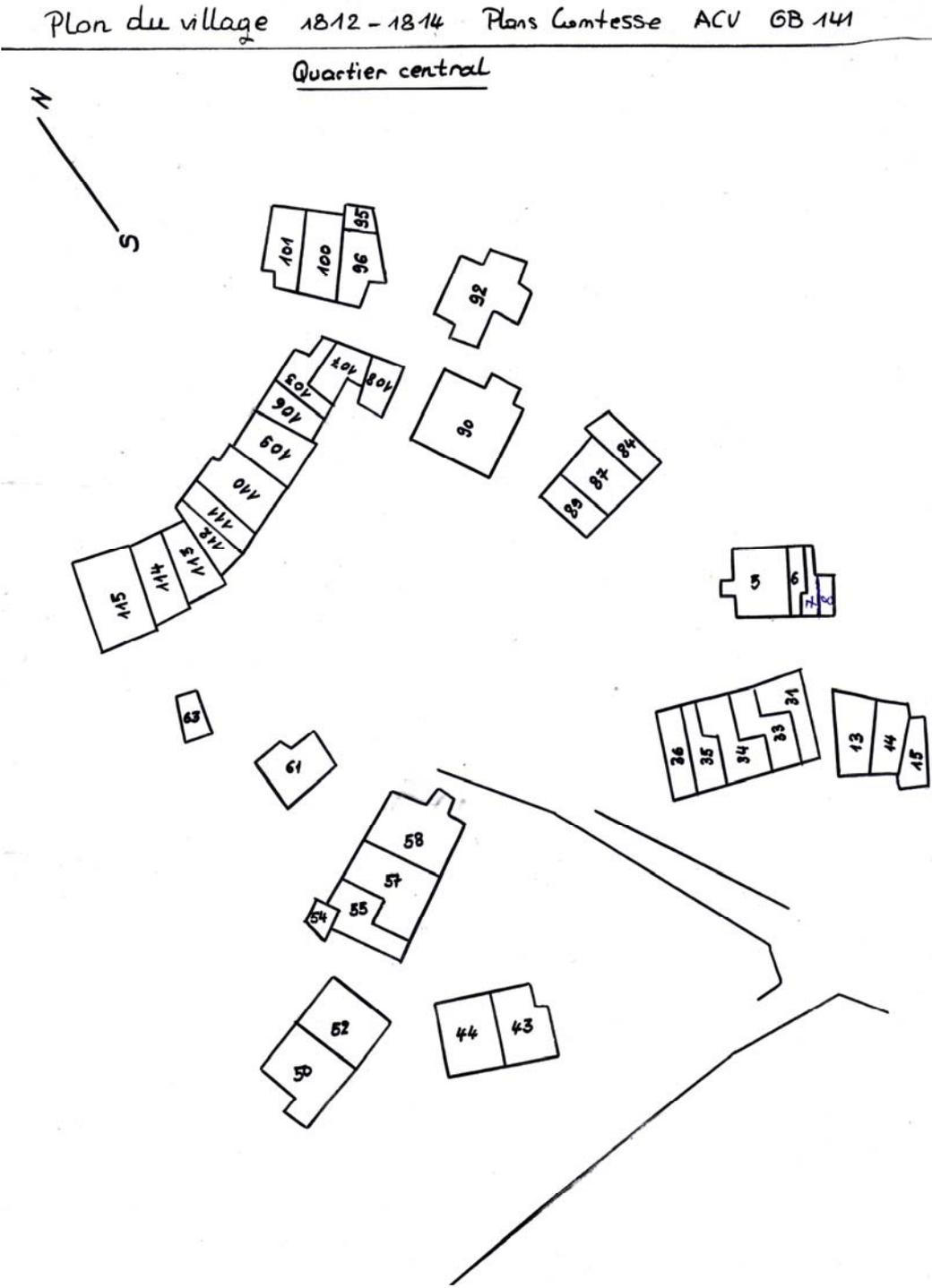
¹¹ ACL, A9, 1815.

¹² ACL, QC5.

¹³ ACL, QC7, du 6 novembre 1827.

Le cadastre des Charbonnières, pour 1814, et pour le centre du village, était celui que l'on découvre ci-dessous. Nous reproduisons le plan complet ainsi que les habitants à toutes fins utiles.

La maison, no 57, est alors possédée par Abram Moïse feu David Rochat, ce qui correspond en terme généalogique (voir liste plus bas) à Abram Moïse Louis Rochat fils d'Abram David Rochat (1733-1768).



Quartier central

- 5 Maison de la femme de Frédéric Rochat
6 Hoirs de Jaques David Rochat Montier
7 }
8 } Maison de Moïse et forge de Samuel Feu Jean Isaac Rochat de Billard
- 13 Isaac feu Jean Henri Golay
14 Siméon feu Pierre Abraham Rochat
15 Abraham David feu Abraham David Rochat fiffre
- 31 Jaques David feu Abram David Rochat tisserand
33 Jean-Pierre feu Jaques David Lugin
34 Hoirs de Charles Golay
35 Jacob feu Jacob Golay
36 Moïse feu Abraham Isaac Rochat
- 43 Charles feu Jacques Rochat
44 David feu Etienne Humberst
- 50 Louis feu Jacob Rochat
52 Moïse feu Jaques David Rochat
- 54 Joseph feu Pierre Rochat Pingolet
55 Jean-Pierre feu Jean-Pierre Rochat
57 Abraham Moïse feu David Rochat
58 Louis et Jean Pierre feu Emmanuel Rochat
- 61 Hoirs d'Henri Rochat régent
- 63 Non spécifié, mais village des Charbonnières
- 84 Moïse feu Abraham David Rochat Charpentier
87 Jean feu Philippe Rochat Carabin
89 Samuel feu Abraham Rochat

- 90 Hoirs de Jaques David Rochat
- 92 L'assesseur Pierre Samuel Rochat feu Isaac Rochat
- 95 Hoirs de Pierre Abraham Rochat Pingolet
- 96 David feu Joseph Rochat
- 100 Frères Moïse Samuel et David Joseph feu Abraham David Rochat
- 101 Abraham Moïse feu David Moïse Rochat
- 103 David feu Abraham Rochat
- 107 Elie feu Isaac Reymond
- 106 Abraham Gédéon feu Abraham Isaac Rochat
- 108 Frédéric feu Abram Rochat.
- 109 Abraham David feu Jaques David Rochat
- 110 Moïse feu Abraham Isaac Rochat des Crettets
- 111 Moïse feu Jean Golay
- 112 Hoirs d'Abraham David Rochat Charpentier
- 113 Hoirs d'Henri Rochat régent
- 114 David Louis de Pierre Abraham Rochat
- 115 Jean Pierre et Jaques Ferdinand feu Jean Pierre Rochat

Le 25 Décembre 1822 les Chefs de familles des Charbonniers assemblés les Recteurs Elie de feu Henry Rochat & David Rochat ont demandé de la Vde Charge de leur Charge de Recteur et ont produit leurs Comptes demandant qu'ils soient vus et examinés mais avant que de les examiner, leur a nommé pour les remplacer les Sieurs Frederich Rochat Charvont et Isaac fils de feu Charles Golay qui ont donné pour Collon Frederich Rochat a donné pour sa Collon Moïse Rochat l'admirateur et Isaac a donné Jacob Golay son beau pere tout lui présent et acceptant et qui ont promis Chacun pour ce qui le regard

Rochat
Isaac Golay
Moïse Rochat l'admirateur
Golay
Jacob Golay

Dans cette dernière écriture provenant des procès-verbaux des chefs de famille du village des Charbonnières¹⁴, Moïse Rochat, qui avait pourtant été chassé du Conseil, est encore bon pour cautionner les recteurs. Sa signature apparaît ici pour la première fois.

Le 4^e Janvier 1827 Les Chefs de famille des Charbonnières, assemble dument convoque pour rendre leur Compte du Village, Lon a passez sur le renouvellement des Recteur Les sieur David Louis Rochat et David Godey ayant produit leur Compte demandant d'etre lut et examine mais avant de passer pour les remplace pour Et effet lon a nomme pour les remplace Les sieur Moïse Rochat de l'Épine Muncip qui on donne pour Colton et Bonare Rocha Cadraturier qui se donne pour Colton Frederic Rochat Charon et Moïse Rochat muncip Frederic Rochat de l'Épine Moïse Rochat et Frederic Rochat
 Moïse Rochat de l'Épine Moïse Rochat Frederic Rochat
 Moïse Rochat de l'Épine Moïse Rochat Frederic Rochat

Ici c'est au tour d'Edouard Rochat cadraturier, fils de Moïse, de servir de caution. On peut donc imaginer que tant le père que le ou les fils, ne sont pas dans une mauvaise situation. On découvre aussi par cette écriture que le fils a suivi le père dans sa profession. Il est aussi possible que l'autre fils, Pierre Samuel, ait emprunté les mêmes traces. Il est de plus envisageable que l'on travaille en commun dans un même atelier. Considérant de plus que le père de Moïse Rochat cadraturier était frère de Jean Emmanuel Rochat, marchand horloger, dont nous avons précédemment retracé le parcours, nous nous trouvons ici avec une famille des Charbonnières de tradition horlogère. Quant à savoir de manière exacte quels étaient leurs produits, où les livraient-ils, nous ne pouvons pas répondre à cette question. Et il serait encore plus difficile de retrouver quelque matériel dans les maisons que ces professionnels avaient pu habiter, puisque celles-ci, quartier dit du Cygne, ont brûlé en 1866 pour être reconstruites sous une forme entièrement différente. S'il y avait des restes, outils ou ébauches, tout cela a disparu.

¹⁴ AHC, AA3, du 25 XII 1822.

L'enquête sur les maisons de 1837¹⁵ nous révèle les propriétaires. Ce sont les fils de Moïse Rochat cadastrurier. On lit :

No 280, tableau 22, art. du cadastre 177 – que nous attribuons après des raisonnements complexes qui n'ont pas leur place ici au no 57, Rochat Moïse-Edouard et Pierre-Samuel de Moïse, aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient fr. 4500. Conservation 5, âge plus de 100 ans. Valeur locative présumée fr. 35. Prix de vente présumé fr. 2200. Juste valeur fr 2800. Ce bâtiment comprend deux logements complets, un au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage. Bonne charpente, bonne distribution, pièces un peu grandes. Réparation depuis quelques années.

C'est donc ici que logerait encore à l'époque notre Moïse Rochat cadastrurier en présence de ses deux fils Moïse Edouard et Pierre Samuel de Moïse.

On aurait pu retrouver la famille composée comme suit lors du recensement de 1831¹⁶ :

Moses Rocha Cadraturier 1

P. Samuel son fils 1

2

La famille nous semble donc avoir éclaté, avec le départ des filles, le décès de l'épouse et l'absence de l'un des deux fils qui reviendra néanmoins plus tard au bercail.



Gravure ancienne nous montrant le quartier habité par nos horlogers tels qu'il se présentait avant l'incendie de 1866. Voir agrandissement ci-dessous.

¹⁵ ACV, GEB 141/2, 1837, , p. 56

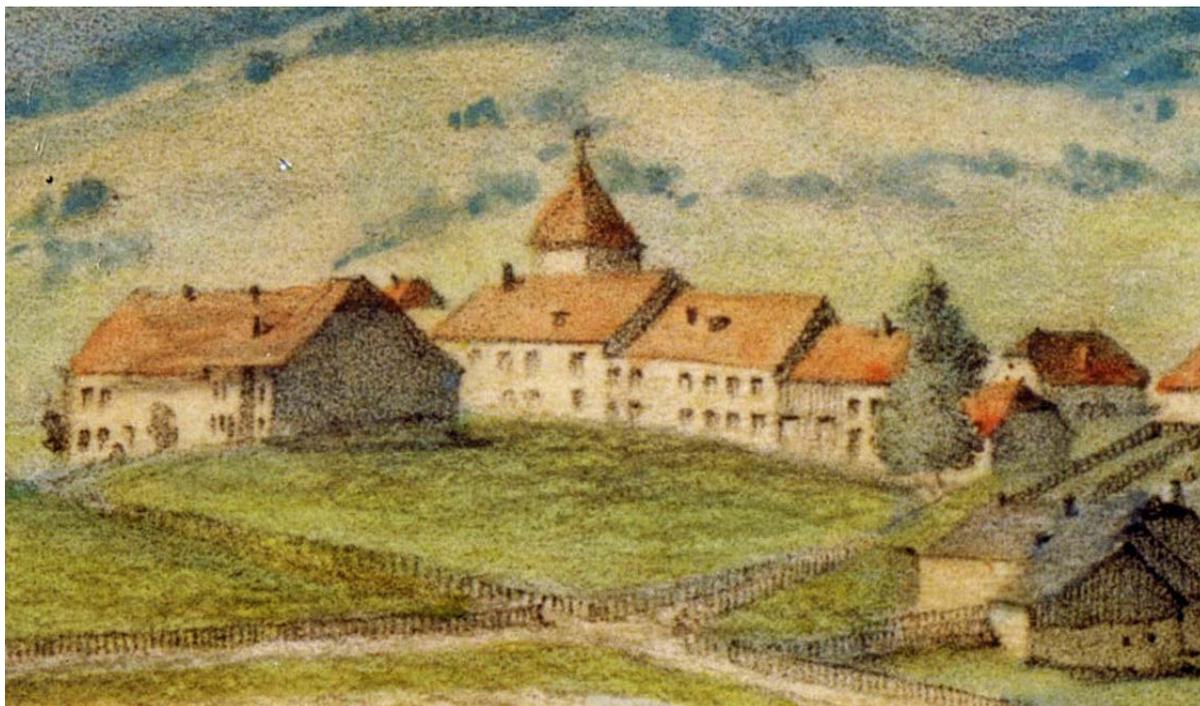
¹⁶ ACL, IBE7, de 1831.



La maison qu'habitaient nos cadastruriers devait être la deuxième à gauche du bouquet d'arbres. Jolie maison au demeurant, avec la partie habitable à bise, et le rural à vent, celui-ci précédé du traditionnel néveau.



Devicque 1852. Le village des Charbonnières est très agréable à l'extrémité ouest du lac Brenet. La maison anciennement de Moïse Rochat & fils se situe à droite de la maison qui cache l'église. Elle paraît très imposante.



Agrandissement du dessin de la page précédente. Devicque n'est pas très fidèle en ce qui concerne le détail des maisons. Il eut du en effet dans son dessin tenir compte des néveux qui figuraient sans aucun doute devant chacune des maisons, ainsi qu'on a pu le voir sur la gravure précédente plus judicieuse à cet égard.

Généalogies selon les registres d'état-civil, toutes informations fournies par M. Dominique Berney à qui notre reconnaissance est acquise et sans lequel ce dossier n'aurait pas pu voir le jour :

Abram Moÿse Louis Rochaz, fils de David Abram fils de feu Emanuel Rochaz des Charbonnières et de Anne Louise Schopfer sa femme est né le 1^{er} avril 1756 et a été présenté au Baptême le 18^e du dit par Abram Rodolphe Schopfer, frère de la mère du marié ?, Moÿse Rochaz fils de Mr. le lieutenant Rochaz du Pont et Marguerite ... femme de Abram Rodolphe Schopfer.

Moïse Edouard d'Abram Moïse Louis Rochat des Charbonnières rière la Communauté du Lieu, cadaturier, et de Jeanne Susanne Reymond sa femme, né le ... may 1789 a été baptisé le 15^e juin suivant. Parrain : Edouard fils du Sr. Abram David Reymond du Lieu dit l'Anglais. Marraine : Anne Catherine fille de Mr. Abram Josué du Lieu, assesseur consistorial.

1792. Pierre Samuel fils d'Abram Moÿse Louis Rochat des Charbonnières cadaturier et de Jeanne Susanne née Reymond sa femme, né le 25^e 7bre 1792 a été baptisé le 21 8bre suivant. Parrain : Samuel fils de feu Isaac Rochat de l'Epine et Pierre fils d'Emmanuel Rochat des Charbonnières. Marraines. Henriette fille du sieur assesseur Siméon Lugin du Séchey et Louise fille de Moïse Rochat des Charbonnières.

Le 16 août mil huit cent quarante, Moïse Guignard visiteur des morts du Lieu, a déclaré que Abram Moyse Louis Rochaz, horloger du Lieu, y domicilié (Les Charbonnières) fils de défunts David Abram Rochaz et de Anne Louise née Schopfer, sa femme, du Lieu, est décédé dans la commune du Lieu le quinze août mil huit cent quarante à dix heures du matin, âgé de huitante quatre ans. Roulet, ministre.

Tous ces z qui traînent en terminale de Rochaz, proviennent de Moyse Rochaz fils de Mr. le lieutenant Rochaz du Pont, une famille huppée qui s'en ira bientôt du côté de Romainmôtier où elle occupera des fonctions publiques importantes. Le pasteur ou le greffier qui a enregistré ces informations d'état-civil, par contamination, pourrait-on dire, ont écrit Rochaz avec z aussi pour notre Moïse Rochat cadreur qui figure pourtant de manière régulière avec un t final sur tous les autres documents.

Notons pour finir que Moïse Rochat cadreur n'apparaît pas dans le registre de la maîtrise. Il est probable que s'il avait commencé un apprentissage déjà du temps de cette organisation, celle-ci s'étant terminée en 1776, il n'aurait pas été dans la nécessité de présenter son chef-d'œuvre. Nous ignorons tout des endroits où il aurait pu faire ses premières « gammes » en tant que cadreur. De manière présumée dans la région de Fleurier où son oncle Jean Emmanuel avait passé quelques années auparavant et où même il avait trouvé femme.

La vie professionnelle de Moïse reste donc, malgré toutes les précisions apportées ci-dessus, parfaitement méconnue. Retrouvera-t-on un jour un mouvement signé de sa main ?

Mails du 9 février 2020 :

Moïse Edouard s'est marié le 15.03.1810 avec une Marie Françoise ROCHAT et ils eurent une grande descendance, certains descendants directs sont encore nés aux Charbonnières vers 1945-50. Ce sont deux filles CANDAU.

Il se remarie en 1847 avec Anne Elisabeth DIESBACH, allemande du duché de Nassau. Pas de descendance connue. Il décède le 22.10.1867.

Pierre Samuel ne semble pas s'être marié et il décède le 15.10.1838.

Voilà, n'hésitez pas si vous recherchez d'autres choses ou plus d'informations sur cette famille, cela ne me gêne pas du tout, bien au contraire.

Comme d'habitude le fichier Word généré par mon logiciel pose problèmes...Il faut l'ouvrir, cliquer sur affichage puis modifier.

Bonne journée à vous.

Dominique Berney.

Alors voilà, Abram Moïse Louis ROCHAT, le Moïse cadastrurier que vous recherchez est le fils de Abram David ROCHAT marié SCHOPFER que je citais dans notre précédente discussion sur Jean Emanuel ROCHAT.

Abram David et Jean Emanuel sont frères.

Abram Moïse Louis ROCHAT eut 5 enfants, il décède le 15.08.1840. Sa femme Jeanne Susanne est fille de Pierre Moïse REYMOND « Châtelain de la justice du Lieu »

Cette famille devait être influente, les parrains et marraines sont régulièrement des « notables »

Moïse Edouard s'est marié le 15.03.1810 avec une Marie Françoise ROCHAT et ils eurent une grande descendance, certains descendants directs sont encore nés aux Charbonnières vers 1945-50. Ce sont deux filles CANDAU.

Il se remarie en 1847 avec Anne Elisabeth DIESBACH, allemande du duché de Nassau. Pas de descendance connue. Il décède le 22.10.1867.

Pierre Samuel ne semble pas s'être marié et il décède le 15.10.1838.

Ancêtres de Moïse Edouard ROCHAT

8 fév 2020

Page 1

